

UNE CONFÉRENCE VIRTUELLE
Du 16 au 25 novembre 2021

La 3^{ème}
TABLE RONDE pour un
Pacifique propre

Un environnement propre | Un océan résilient | Des communautés saines



Financé par :



Relevé de conclusions

Table ronde pour un Pacifique propre 2021 Un environnement propre - Un océan résilient - Des communautés saines

Nous, participants réunis lors de la 3^e Table ronde pour un Pacifique propre accueillie par la Nouvelle-Calédonie en mode virtuel du 16 au 25 novembre 2021, adoptons le relevé de conclusions suivant :

Réaffirmons que l'océan Pacifique est l'élément vital de notre société et constitue le fondement de notre identité culturelle et historique depuis des temps immémoriaux et unit nos îles dans un but commun.

Constatons avec inquiétude la gravité et la fréquence sans précédent des menaces que les changements climatiques, la pollution par les plastiques et les déchets marins et autres facteurs anthropiques font peser sur l'océan Pacifique.

Réaffirmons notre engagement relatif à la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.

Reconnaissons la nécessité de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient pour faire face aux dangers extraordinaires et omniprésents de notre époque.

Rappelons les engagements pris par les ministres des pays membres du PROE lors du Talanoa de haut niveau de 2021 - Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient - d'agir dès maintenant pour définir et accélérer les mesures qui permettront d'édifier rapidement le Pacifique bleu résilient.

Rappelons en outre les impacts négatifs de la pollution marine (dont les matières plastiques, les déchets nucléaires, les contaminants radioactifs et autres, les substances dangereuses et nocives, les marées noires, la contamination par les épaves de navires de la Seconde Guerre mondiale et d'autres naufrages, et par les munitions non explosées) nuit à la sécurité alimentaire, à la santé humaine, à la biodiversité, aux moyens d'existence et à la culture. Des espèces et des écosystèmes entiers sont mis en danger, ainsi que les personnes dont les moyens de subsistance et le développement économique en dépendent. Les produits qui finissent en pollution marine ne sont pas fabriqués dans la région, et pourtant les États et territoires insulaires océaniques en subissent les conséquences de manière disproportionnée.

Rappelons les décisions prises à l'issue de la Table ronde inaugurale « Pour un Pacifique propre » de 2016 et de celle de 2018 de créer une plateforme de lancement de la coopération régionale avec l'objectif d'instaurer la coopération, tant à l'échelon national que régional, dans le secteur des déchets et de la pollution, et permettre le suivi et l'établissement de rapports d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie régionale de gestion des déchets et de la pollution dans la région du Pacifique (Un Pacifique plus propre - 2025).

Rappelons en outre les recommandations, les approbations et les engagements pris lors de la 30^e conférence du PROE en faveur de la mise en œuvre de la stratégie « Un Pacifique plus propre à l'horizon 2025 » visant notamment l'intégration des secteurs environnementaux, dont la gestion des déchets issus des catastrophes, dans les Bureaux nationaux de gestion des catastrophes afin de gérer ces déchets et d'autres problématiques environnementales, la marche à suivre pour élaborer la réforme de la législation, un code de pratique et une note de politique générale relatifs à la gestion de l'amiante, l'élaboration d'une campagne pour un Pacifique sans mercure en vue de l'élimination progressive et totale des produits contenant du mercure et de mettre fin à son utilisation par les petites exploitations artisanales de l'or, l'élaboration d'un plan d'investissement pour le traitement des déchets médicaux, le soutien à l'intervention des bailleurs et la marche à suivre pour mettre en place un mécanisme de financement durable de la gestion des déchets.

Reconnaissons les responsabilités des Parties relatives à la tenue de registres et à l'établissement de rapports en vertu des accords environnementaux multilatéraux (AME) et la valeur du suivi pour la prise de décisions éclairée, et encourageons le financement d'activités de suivi et évaluation appropriées dans leurs cadres de gouvernance.

Reconnaissons que la Table ronde pour un Pacifique propre constitue une plateforme de diffusion des réalisations et de promotion de la collaboration régionale et de la complémentarité des ressources au service de la prévention des problèmes liés à la pollution qui ont un impact sur la santé de l'océan et des populations de la région.

Rappelons que la Déclaration régionale du Pacifique sur la prévention des déchets marins et de la pollution plastique et de ses impacts présentée lors du *Talanoa* de haut niveau des ministres de l'Environnement des pays membres du PROE de 2021, souligne la prise de conscience croissante des impacts de la pollution plastique et appelle les gouvernements à appuyer la création d'une commission chargée de négocier un nouvel accord mondial juridiquement contraignant sur les déchets marins et la pollution plastique lors de la 5^e session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA5.2) en 2022.

Affirmons que nous mettons en œuvre le plan d'action océanien contre les déchets marins 2018-2025 au titre du Pacifique bleu, mais que nous reconnaissons cependant que l'interconnexion des océans du monde implique que lutter efficacement contre la pollution marine, problème transfrontalier, exige la participation coordonnée et efficace de tous les pays

et, s'agissant des sujets suivants, les conclusions de Table ronde pour un Pacifique propre sont les suivantes :

Économie circulaire

Soutenons fermement les responsabilités prévues par les AME de s'engager à entreprendre le suivi, la tenue de registres, l'évaluation et l'établissement de rapports appropriés à l'appui de la prise de décision éclairée dans leurs cadres de gouvernance.

Soutenons une économie circulaire plus sûre en tant qu'approche de la lutte contre les déchets et la pollution dans le Pacifique afin de donner la priorité à des pratiques et à des produits sûrs

et exempts de substances non toxiques et sans danger à tous les stades de la chaîne de valeur.

Soulignons que les systèmes, pratiques et innovations des savoirs autochtones traditionnels associés à consentement préalable libre et éclairé incarnent déjà des approches de l'économie circulaire sûres et régénératrices telles que l'agriculture et le compostage traditionnels et biologiques, et l'utilisation d'emballages à base de matières premières naturelles.

Encourageons l'adoption et la mise en œuvre de politiques propices à une économie circulaire océanique plus sûre donnant la priorité à la prévention des déchets et de la pollution et pouvant inclure, entre autres, des restrictions à l'importation et à la fabrication de produits problématiques (tels les plastiques à usage unique et les plastiques toxiques et les produits qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés en toute sécurité dans la région), la responsabilité élargie du producteur, y compris le groupage et la logistique inverse et les redevances au titre de la garantie afférente aux conteneurs/des frais de récupération anticipés qui encouragent et soutiennent des infrastructures et des pratiques sûres de réutilisation, de réaffectation et de recyclage, et le droit à la réparation.

Innovations technologiques avec des partenariats public-privé

Reconnaissons la nécessité de renforcer les efforts de coordination et de collaboration entre les différents secteurs et parties prenantes, en clarifiant notamment les différents rôles et responsabilités dans la gestion des déchets aux échelons communautaire et national.

Soulignons la valeur que peuvent ajouter les entreprises du secteur privé à l'innovation en matière de systèmes alternatifs de prévention et de réduction des déchets, d'initiatives visant la responsabilité élargie des producteurs, d'infrastructures et de services de gestion des déchets sûrs, de protection de l'environnement, et des responsabilités qu'elles doivent assumer au regard des droits de la personne.

Veillons à ce que les politiques gouvernementales, les cadres réglementaires et la législation fassent l'objet de consultations significatives qui favorisent l'autonomie et bénéficient d'une sensibilisation adéquate à l'échelon des communautés et de l'ensemble de la population des pays avant et pendant leur élaboration et leur mise en œuvre, afin de garantir l'appropriation des initiatives de prévention et de gestion des déchets dans le Pacifique.

Soulignons qu'un cadre législatif d'application robuste et fondé sur le principe de précaution et sur le principe du pollueur-payeur, aligné si possible sur ceux d'autres États et Territoires insulaires océaniques, et incluant notamment le code de pratique relatif à l'amiante, des redevances au titre de la garantie afférente aux conteneurs et la logistique inverse, ainsi que des mesures d'incitation pour la gestion des huiles usagées, est un outil utile pour encourager l'investissement et les partenariats tout en assurant la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Soutenons les partenariats public-privé ainsi que les partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Ces partenariats peuvent prendre de nombreuses formes, sont fondés sur le principe du partage des risques et de la récompense.

Veillons à offrir des possibilités de renforcement des capacités en gestion des déchets par le biais de qualifications formelles proposées par les établissements d'enseignement supérieur et de stages de formation de courte durée pour les praticiens afin que les compétences soient conservées dans le Pacifique et que le recensement de données factuelles par des travaux de recherche appliquée contribue à informer et à enrichir les politiques nationales.

Soulignons la valeur des instruments de financement durable pour les États et Territoires insulaires océaniques, pour la prévention, l'atténuation, la réhabilitation et la gestion durable des déchets.

Appelons à la création de nouveaux partenariats public-privé portant des responsabilités véritablement partagées permettant d'induire des améliorations sensibles de la gestion des déchets tout en prenant en compte les responsabilités et les possibilités du secteur privé d'identifier, de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs sur les droits de la personne et l'environnement des activités, produits et services des entreprises et des relations commerciales, et d'y remédier.

Encourageons vivement à soutenir l'élaboration d'une campagne « Mercury Free Pacific » prônant l'élimination progressive et totale des produits contenant du mercure, l'élaboration d'un plan d'investissement dans le traitement des déchets médicaux, le soutien à l'intervention des bailleurs, et la définition d'une marche à suivre pour créer un mécanisme de financement durable de la gestion des déchets.

Soutenons fermement l'élaboration de plans nationaux de prévention de la pollution par les plastiques (N4P) assortis d'objectifs mesurables et limités dans le temps et l'éventuelle élaboration de textes d'application permettant d'éliminer totalement les plastiques problématiques, notamment les plastiques toxiques et à usage unique et les produits en plastique, notamment ceux qui ne peuvent pas être réutilisés ou recyclés en toute sécurité dans la région, afin d'assurer une gestion sûre de la pollution plastique dans la région, de veiller à ce que les plastiques à la fin de leur vie utile soient renvoyés aux producteurs extérieurs à la région, et de remédier à la pollution plastique dans l'environnement.

Montrer le lien entre la population et les déchets - intensifier la sensibilisation à la gestion des déchets

Reconnaissons que relever les défis posés par la gestion des déchets exige de s'assurer la collaboration et la confiance de la population par un engagement véritable et par l'établissement de relations, et que certaines des ripostes les plus durables et efficaces contre la pollution plastique proviennent d'initiatives locales proposant des solutions de remplacement à base de produits naturels d'origine locale.

Reconnaissons et appuyons le rôle joué par des champions à l'échelon communautaire et national pour défendre et intensifier la sensibilisation à la prévention et à la gestion des déchets dans le Pacifique, notant que les connaissances, les valeurs et les pratiques sont en constante évolution et que soutenir les organisations partenaires et les possibilités qu'elles offrent est un facteur de succès crucial pour la prévention de la pollution

Reconnaissons le droit d'accès aux connaissances scientifiques matérialisé par la mise en place de systèmes favorisant un accès ouvert et public aux dernières avancées scientifiques, aux savoirs, aux innovations et aux pratiques autochtones et traditionnels sous réserve d'un consentement préalable libre et éclairé le cas échéant.

Soutenons les actions de sensibilisation au fait que notre mode de consommation et donc de production des déchets a un effet négatif sur notre environnement, et que chacun peut limiter et réduire cet impact par des actions appropriées visant la prévention des déchets.

Soutenons le développement et la mise en œuvre d'outils, de dispositifs et de pratiques permettant un changement de comportement amélioré et durable, dans le respect des besoins, des moyens et du bien-être des personnes.

Appelons les entreprises, les scientifiques, les communautés, les travailleurs des secteurs formel et informel de la gestion des déchets et les organisations de la société civile à jouer un rôle actif dans la prévention et la réduction des déchets et dans la gestion des déchets non dangereux, et de se garder de fausses solutions et de substituts regrettables.

Soulignons l'importance de la planification pour préparer la gestion des déchets de catastrophe et répondre rapidement aux complexités et aux défis liés au traitement des flux de déchets multiples après une catastrophe, qui contribuent à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience des populations.

Soulignons l'importance de lutter contre la pollution plastique compte tenu de la dépendance de la région à l'importation et de la complexité des enjeux transfrontaliers. À cet égard, nous soutenons fermement et encourageons vivement tous les États membres des Nations unies à soutenir la création d'un comité intergouvernemental chargé de négocier un nouvel accord contraignant couvrant l'intégralité du cycle de vie des plastiques lors de la cinquième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA5.2).

**Adopté le 25 novembre 2021
Nouméa, Nouvelle Calédonie.**